EXPOSITION TRIENNALE
DES
BEAUX-ARTS
BRUXELLES 1907

N°.....

----- ANNEXE

PRIÈRE DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA LETTRE.

BRUXELLES, LE 21 juillet 1907

Monsieur Van Mons,

Des envois de dimensions assez importantes parmi ceux déjà présent au local de l'Exposition et le transport des oeuvres de sculpture présentant des difficultés assez sérieuses, je vous écris pour vous demander si vous seriez disposé à nous

prêter le petit chariot affecté à cet usage au Musée.

Dans le cas où vous pourriez accueillir favorablement ma demande veuillez, je vous prie, me faire connaître l'heure à laquelle je pourrais faire prendre l'engin.

En vous en remerciant d'avance, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués

Le Secrétaire

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 24 JUIL 1907
Sous le N° 1180

2/7-07

Mon[sieur]

Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous disposiez × pour le besoin de l'Expos[ition] du Salon des B A (1907) du Chariot spécialement au Musée et destiné au transport d'œuvres de sculpture de grande dimension —

× ainsi que vous en exprimez le désir jusq[u'à] la clôture

Veuillez ~~[illegible]~~ avec soin [illegible], entre le service et sa [illegible] au Palais des B A

Le

EXPOSITION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS
BRUXELLES 1907

N° .....

.....ANNEXE

PRIÈRE DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA LETTRE.

BRUXELLES, LE .....

accordé
T. S.

Cher Monsieur Fierens.

Puis-je vous prier de bien vouloir passer au porteur de cette note le petit char destiné à transporter les oeuvres de sculpture, lequel a déjà été mis à ma disposition lors de l'aménagement de l'exposition grâce à l'obligeance de Messieurs Mons?

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire à mes sentiments dévoués

bien à vous

Schmalzigaug

EXPOSITION TRIENNALE
DES
BEAUX-ARTS
BRUXELLES 1907

N°.....

----- ANNEXE

PRIÈRE DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA LETTRE.

BRUXELLES, LE 26 juillet 1907.

J'atteste qu'en échange du présent récipissé il a été remis au porteur de celui-ci de la part de la Commission Directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture un chariot appartenant au musée et destiné au transport d'œuvres de sculpture de grandes dimensions.

La remise s'est faite sur la présentation d'une

autorisation écrite, donnée par
Monsieur Van Mons, datée du
25 juillet.

La Secrétaire

J. Schmalzigaug

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE

ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 27 JUIL 1907
Sous le N° 1080.

EXPOSITION TRIENNALE
DES
BEAUX-ARTS
BRUXELLES 1907

N°..............

...... ANNEXE

PRIÈRE DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA LETTRE.

BRUXELLES, LE ....

Jules Schmalzigaug prie
Monsieur Van Mons de bien
vouloir donner au porteur de
celle ci, en prêt pour l'aménagement du Salon des Beaux Arts,
les objets suivants :
pince - charriot - brancard.
2 madriers de 4 m. —
et lui présente en même temps
que ses remerciments anticipés ses distingués sentiments.

Bruxelles le 5 août 1907.

Reçu de Monsieur Van Mons
à titre de prêt pour le salon triennal

1 pince
1 brancard
4 petits bouts de madriers

pour M.r Schmalzgang

L Mouton

Mon cher Emile.

Je ne pourrai assister à la séance de la Commission des Musées qui se réunit le Jeudi 19 Ct au Salon des beaux arts. Je tiens pourtant à te dire que si j'étais présent je voterais pour toutes les oeuvres désignées par la Direction des beaux arts pour le Musée de l'Etat.

De plus si la commission est appelée à donner son

avis sur le projet des décorations
exposé par C. Montald pour
le vestibule d'entrée du Musée
ancien, je voterais en faveur
de l'ensemble.

Voilà mon cher Emile
ce que j'ai à te dire avant
mon départ, je te souhaite
bonne santé pour toi et
tes enfants

ton bien dévoué
Alfred.

17 7bre 07.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

DIRECTION DES Beaux-Arts.

N° 20931

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 14 7bre 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 16 SEPT 1907
Sous le N° 1080

Messieurs,

Le Gouvernement considère qu'il est de son devoir et qu'il est opportun d'encourager la tendance vers l'art décoratif monumental, qui semble s'affermir dans notre école et qui peut lui donner un nouvel élan, à condition que les pouvoirs publics la favorisent.

Les occasions de le faire dans de bonnes conditions sont rares. Soit que les seules ressources, soit par l'octroi de subsides aux administrations communales, le Gouvernement a fait néanmoins exécuter divers travaux de peinture monumentale, notamment au Sénat et aux Bourses de Bâle de Bruxelles et de Bruges; il entend marcher dans cette voie selon la mesure des circonstances et des moyens dont il dispose.

Le Palais de la rue de la Régence, qui expose aux yeux du public de précieuses collections de tableaux anciens et de sculptures, offre, grâce au talent d'un architecte éminent et à l'heureux parti que notre collègue a su tirer de la disposition pour la présentation décorative en même temps que méthodique et rationnelle des œuvres exposées, un aspect de belle tenue, d'élégance et de richesse que remarquent les visiteurs étrangers et ceux de nos concitoyens qui ont pu faire la comparaison avec les installations des musées dans les autres pays.

Mon Département n'a pas manqué d'aider, tant qu'il l'a pu, à l'embellissement du palais; notamment, dans ces derniers temps, l'acquisition de deux tapisseries a permis d'orner les deux escaliers situés vers la façade. Toutefois, je pense que la décoration du Palais demeure incomplète, et que notamment la peinture monumentale n'y joue pas le rôle que l'architecte lui avait réservé. Un dossier qui remonte à près de vingt cinq ans montre qu'on s'est occupé à diverses reprises de cette question, du vivant de M. Balat; il s'est agi notamment de la grande salle et surtout de ce que l'on appelait "l'escalier royal" aucune des idées suggérées n'a abouti.

A la Commission directrice des
Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

14560. — P. W. — Bon 183-2.

Aujourd'hui, je me trouve en présence d'un projet de décoration du grand vestibule du Palais. Alors que l'escalier royal n'est jamais utilisé, le vestibule est traversé par tous les visiteurs. Une décoration peinte, sobre et délicate, convenable par le sujet à la destination de l'édifice, y serait assurément à sa place.

Le projet en question a pour auteur M. Constantin Mondald, ancien prix de Rome, professeur de peinture décorative à l'académie royale des Beaux-arts de Bruxelles. Il est exposé en ce moment au Salon triennal. Il comprend un grand nombre de panneaux de grandeur différente, un plafond et un pavement de marbre, mosaïque et grès cérame. Des figures allégoriques dans des paysages ou des architectures signifient l'inspiration, la méditation, la création de l'œuvre d'art, la joie qu'elle apporte aux hommes. Deux panneaux exécutés dans les dimensions des murailles à couvrir des deux côtés de la porte d'entrée de la grande salle permettent de juger, dès à présent, de ce que serait le cycle réalisé.

J'ai l'honneur, Messieurs, de prendre à votre avis ce projet, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre,

[illegible]

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE.
DES SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 31668

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 Septembre 190X.

A

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 16 SEPT 1907
Sous le N° 1080

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis disposé à acquérir en vue du Musée de Bruxelles, si vous les agréez, les ouvrages ci-après désignés, exposés en ce moment au Salon des Beaux-Arts:

Albert Besnard - N° 32, les Cariatides;
Jean Gouweloos - N° 209, le Bain;
Adrien-Joseph Heymans N° 229 bis Ciel lunaire;
Auguste Rodin N° 118. Buste de bronze, représentant le sculpteur et historien d'art Eugène Guillaume, de l'Académie française, ancien Directeur de l'Académie de France à Rome, mort en 1905.
Egide Rombaux N° 119. Buste de jeune fille en marbre.

J'aurai soin d'examiner, en ce qui me concerne, toutes autres propositions que l'examen du Salon pourrait vous suggérer.

L'article 14 du règlement de l'exposition accorde au Jury la faculté de signaler les ouvrages d'un mérite remarquable dont il estime que l'acquisition peut être proposée pour le Musée de l'Etat.

L'entrée d'une œuvre d'art au Musée de l'Etat dépendant de l'accord de votre collège et de mon Département,

je

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture de l'Etat,

14859. — P. W. — Bon 183-2.

je crois devoir, sous toutes réserves, mettre cette liste sous vos yeux :

Géo Bernier N° 30 - La Sieste ;

Henri Caro-Delvaille N° 66 - La Brune au Miroir ;

Théodore-Joseph Cleynhens N° 81. Intérieur de l'église Saint-Jacques à Anvers.

Jean de la Hoese N° 131 - Portrait du père de l'artiste.

Albert Gordons N° 204 - Coin derrière l'église ;

Eugène Kampf N° 268 - Novembre.

Isidore Meyers - N° 334 - Coin isolé.

Le jury, en m'adressant cette liste, me fait remarquer qu'aucune oeuvre exposée par un de ses membres n'y figure.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

[signature]

Ministère des Sciences et
des Arts.

---

n° 3I668.

Bruxelles, le I4 septembre I907.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis disposé à acquérir en vue du Musée de Bruxelles, si vous les agréez, les ouvrages ci-après désignés, exposés en ce moment au Salon des Beaux-Arts:

Albert Besnard, n° 32, Les Cariatides;
Jean Gouweloos - n° 209, Le bain;
Adrien Joseph Heymans, n° 235bis, Ciel lunaire,
Auguste Rodin, n° II8, Buste de bronze, représentant le sculpteur et historien d'art Eugène Guillaume, de l'Académie française, ancien directeur~~d'Art~~ de l'Académie française, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, mort en I905.
Egide Rombaux n° II9. Buste de jeune fille en marbre.

J'aurai soin d'examiner, en ce qui me concerne, toutes autres propositions que l'examen du Salon pourrait vous suggérer.

L'Article I4 du réglement de l'exposition accorde au Jury la faculté de signaler les ouvrages d'un mérite remarquable dont il estime que l'acquisition peut être proposée pour le Musée de l'Etat.

L'entrée d'une oeuvre d'art au Musée de l'Etat dépendant de l'accord de votre collège et de mon département, je crois devoir, sous toutes réserves, mettre cette liste sous vos yeux:

Géo Bernier, n° 30 - La sieste
Henri Caro-Delvaille n° 66 - La Brune au Miroir;
Théodore-Joseph Cleynhem n° 8I. - Intérieur de l'église Saint-Jacques à Anvers
Jean de la Hoese n° I3I - Portrait du père de l'artiste
Albert Geudens , n° 204- Coin derrière l'église;
Eugène Kampf n° 268 - Novembre
Isidore Meyers - n° 334 - Coin isolé

Le Jury, en m'adressant cette liste, me fair remarquer qu'aucune oeuvre exposée par un de ses membres n'y figure.

Agréez,Messieurs, l'assurance.....

Le Ministre,
(s).....

A la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de l'Etat

Ministère des Sciences et
des Arts.

---

n° 3I668.

Bruxelles, le I4 septembre I907.

5080/1

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis disposé à acquérir en vue du Musée de Bruxelles, si vous les agréez, les ouvrages ci-après désignés, exposés en ce moment au Salon des Beaux-Arts:

Albert Besnard, n° 32, Les Cariatides;
Jean Gouweloos - n° 209, Le bain;
Adrien Joseph Heymans, n° 235bis, Ciel lunaire,
Auguste Rodin, n° II8, Buste de bronze, représentant le sculpteur et historien d'art Eugène Guillaume, de l'Académie française, ancien directeur~~d'Art~~ de l'Académie française, ancien directeur de l'Académie de France à Rome, mort en I905.
Egide Rombaux n° II9. Buste de jeune fille en marbre.

J'aurai soin d'examiner, en ce qui me concerne, toutes autres propositions que l'examen du Salon pourrait vous suggérer.

L'Article I4 du réglement de l'exposition accorde au Jury la faculté de signaler les ouvrages d'un mérite remarquable dont il estime que l'acquisition peut être proposée pour le Musée de l'Etat.

L'entrée d'une oeuvre d'art au Musée de l'Etat dépendant de l'accord de votre collège et de mon département, je crois devoir, sous toutes réserves, mettre cette liste sous vos yeux:

Géo Bernier, n° 30 - La sieste
Henri Caro-Delvaille n° 66 - La Brune au Miroir;
Théodore-Joseph Cleynhem n° 8I. - Intérieur de l'église Saint-Jacques à Anvers
Jean de la Hoese n° I3I - Portrait du père de l'artiste
Albert Geudens , n° 204- Coin derrière l'église;
Eugène Kampf n° 268 - Novembre
Isidore Meyers - n° 334 - Coin isolé

Le Jury, en m'adressant cette liste, me fair remarquer qu'aucune oeuvre exposée par un de ses membres n'y figure.

Agréez,Messieurs, l'assurance.....

A la Commission directrice des Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de l'Etat

Le Ministre,
(s).....

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE
N° 28

Réunion du Jeudi 19 7bre 1907

1907 Exposition triennale

Ordre

Ouvrages désignés par M le Ministre

A

		Oui	Non
32 Besnard	Cariatides	|||||	
209 Gouweloos	le Bain	||||||	0
235 Hymans	Ciel lunaire	||||||	
118 Rodin	Bronze Claudel	||||||	
119 Rombaux	Morte jeune fille	||||||		

B

Ouvrages désignés par le Jury

	Oui	Non
30 Geo Bernier la Sieste	|||||	||
66 Henry Cassiers Miroir	||	|||||
81 Cleinhens Eglise			|||| 0
131 de la Hoese portrait	||||||	0
204 Geudens. Coin derrière l'église			|||||||
268 Kampf Novembre			||||||
334 Meyers. Coin isolé		|||||||

C

Projet de décoration exposé par M Montald.

Lettre de M. Verbruggen

157

259 Ren Janssens ||||||

20 7bre 07

A M. le Min.

Rép. Exp. à votre
dépêche du 14 ct.
n° 31668 j'ai
eu l'honneur de vous
faire connaître que cette
Admin a émis un
avis favorable à l'acq.
[illegible] de la collection
des Musées ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~ des ouvrages
~~[illegible]~~ exposés
en ce moment au
Salon des B. A., &
voulu bien
que vous exprimez

1832.
1850.
1764.
2056.
2057.
3294.
3672.
3746.
4488
4929
4937
4938
4966
4991

5029
~~5080~~

27/1907

Annexe au procès verbal de la séance du Mercredi 9 Octobre 1907

Annexe N° 2

Discussion du projet présenté par M. Montald en vue de la décoration de l'entrée du Palais des Beaux-Arts, & qui a fait l'objet de la dépêche ministérielle en date du 14 février N° 20931

M. Carlier donne lecture à l'assemblée d'un rapport détaillé (annexé), sur la question — & concluant contre l'adoption du projet.

M. Winders — M. le Ministre demande l'avis de la Commission directrice. Il importe d'être bien attentif lorsqu'il s'agit de l'ornementation de salles destinées à abriter des tableaux anciens ou modernes — Mais il s'agit ici du vestibule du Palais, d'une salle des pas perdus formant [illegible] en quelque sorte aux locaux intérieurs — La décoration de M. Montald n'avoisinerait que le Musée de Sculpture qu'elle ne saurait compromettre — Il est dans les traditions de décorer les monuments publics.

Montbalt a créé à cet
fait une oeuvre personnelle con
sidérable & de très grande valeur
artistique.

M. le Ministre voit son attention
attirée sur cette oeuvre par ceux
qui marchent à la tête de l'école.
Il demande notre avis à son sujet
Le mien est complètement favorable.

M. Hymans Les communications
de MM Cardon & Wauters n'ont
rien modifié à mon appréciation
Il existe une question de principe
la responsabilité de la décoration
qui nous occupe appartient au
gouvernement - C'est lui qui char
gera ou non Montbalt de
l'exécution de son projet

M. le Baron Lambert - Le Palais
des Beaux arts est conçu dans une
harmonie parfaite qu'il ne faut
pas courir le risque de compro
mettre - On ne saurait améliorer
ce local au moyen des peintures
de M. Montald dont je ne
songe point d'ailleurs à [illegible]
apprécié

M. le Ministre - La question
est avant tout du ressort du gouver
nement - Mais il nous invite

à donner un avis - Il y aurait lieu
semble t'il à consulter d'abord la
Commission des monuments - Je suis
d'accord avec M. Wauters sur la
valeur de l'oeuvre créée par Mon
tald mais je voudrais la voir
placée ailleurs qu'au Palais des B. A.
Cette peinture n'est pas harmonieu
sement encadrée par l'oeuvre de
grand style exécutée par Balat
et puis où est l'harmonie entre le
sujet adopté par Montald & les
oeuvres renfermées dans le Palais
Les sculptures même les oeuvres de
Meunier notamment souffriraient
du voisinage ~~etc~~ Il en résulterait
des dissonances évidentes

M. De Vriendt partage l'avis de M.
le Ministre - La décoration est trop
peu appropriée au monument - Elle
manque de solidité.

M. le Comte de Lalaing - Si nous
avions fait un essai de décoration de
ces peintures qui sont sur toile
nous serions éclairés du coup.
Nous représentions notre Commis
sion à juger l'oeuvre.

M. Cardon. M. Balat n'a [illegible]

la pure décoration qui me plaît le
simple. Voyez la Salle des Sculptures
le Palais des B.A. constitue un
ensemble harmonieux – La peinture
de Montald est pleine de charme mais
insuffisante. Et que ferait à côté
la [illegible] & la [illegible] du
vestiaire ? Enfin l'emploi de l'or
dans cette décoration n'est pas à approu-
ver – l'or ne peut servir qu'en
fond

M le Ministre: S'ensuit-il [illegible]
doit être pas de place plus tard
dans les locaux du Mont des Arts ?

M Hymans – Evitons les idées
développées jusqu'ici concernant – La
peinture est admirable – Chacun seul
devant la responsabilité

M Cardon – Et puis les peintures
Montald propose un ciel & un
pavement –

M le Président nommera une sous
Commission –

M Wauters – Appuie la proposi-
tion de M le Comte de Lalaing qui
est fort intéressante.

M le Baron Lambert – Nous
serions en quelque sorte compromis
par la présence ici de ces toiles &
encore faudrait-il examiner à
mesure toute le ciel & le pavement

M Beernaert demande au Président
de l'avis de la Cie Royale des Musées

M le Comte de Lalaing – Estime
qu'on demande trop à pareille
décoration en l'obligeant à faire
présenter ce que le Musée
renferme. On considéré généralement

ment le Vestibule comme un endroit
négligeable — qu'on le mette en valeur
en le décorant —

M. Wauters quant il s'est agi
du décor de l'escalier Balat au
Palais des B. A. nous avons été
convoqués de concert avec la Commission
Royale des Monuments — qu'on com-
mence par mettre en place les
panneaux & qu'on convoque la
Cie des Monuments — nous volerons
ensuite séparément

M. de Vriendt Je compromettons
nous pas l'artiste & son œuvre
au cas d'un vote défavorable
La question de savoir si la Cie doit être
à donner son avis — conformément à
l'invitation de M. le Ministre est
résolue affirmativement par 10 voix
& une abstention

—

Voir proposition définitive au
procès verbal de la séance du
9 Cie No 29

Projet Montald

M. Cardon fait remarquer que quand on lui exprimait son avis, sur l'utilité d'une décoration murale, au Palais des B. A. celui-ci était destiné à devenir un "Palais des fêtes"

M. Beernaert estime qu'il y a lieu de consulter la Com. Rle des Monuments. En tout cas il constate que M. Montald est en progrès sérieux & demande si à défaut du Palais des B. A. sa décoration ne pourrait convenir pour la Rotonde du Musée Moderne.

M. Cardon juge que le ~~coloris~~ aspect multicolore de l'oeuvre — qui fait songer à un paravent chinois — n'offre pas les éléments d'une décoration murale —

M. Wauters déclare que l'œuvre de Montald est décolorée, sans être multicolore — L'or & le bleu dominent absolument

M. Mellery estime qu'en principe une peinture décorative doit s'assimiler étroitement au Monument — Celle de M. Montald lui semble charmante mais insuffisante pour sa destination. C'est un essai incomplet d'où se dégage la monotonie. En tout cas — désirant avant tout de voir la peinture décorative honorée

M Mellery vote en faveur du projet

M Hymans trouve trop violents
les bleus & les ors du projet —
au surplus c'est au Ministre des
Beaux arts plutôt qu'à la Comon
qu'il appartient de prendre une déci
sion concernant la décoration du
Palais

M Wauters abonde dans ce sens
& il est ensuite décidé que la
question qui doit comporter un
examen approfondi sera portée
à l'ordre du jour d'une prochaine
réunion.

Il n'y a pas une application d'art qui se prête d'avantage à la fantaisie que la peinture décorative dans ses multiples transposit[ions]

Je ne suis, pour ma part, nullement inquiété du plus ou moins de tonalité qui serait appliqué dans un vestibule précédant un musée d'art anci[en]. On doit pouvoir décorer une salle de marbre tout à fait blanc, comme une sall[e] de marbre tout à fait noir. On n'y mettra certes pas des deux côtés le même tableau, mais on y mettra le même art,; ce ne sont dans les 2 c[as] que des transpositions, l'essentiel c'est l'art fondamental nécessaire à ces transpositions qu'il s'agit tout d'abord d'atteindre. – Le plus ou moins de tonalité dans l'art décoratif a peu de valeur dans le problème, c'est une question tout à fait secondaire, ce n'en est simplement que le côté tapi[s] et de convention, il s'égale au parti pris du sculpteur qui va mesurer l'épaisseur à donner à son bas-relief à la saillie des moulures et au[x] reliefs ambiants où doit être placée son oeuvre. Il ne suffit pas qu[e l']oeuvre fasse bien en place pour qu'elle soit bonne, c'est sa valeur d'art qui s'impose et en fait le mérite.

L'art décoratif et avant tout et essentiellement ~~monumental~~ monumental, par la grandeur de sa synthèse il a rang tout au haut de l'échelle hiérarc[hique] de l'art et il est indispensable que nos efforts modernes tendent avant tout vers ses hauteurs et y atteignent si notre époque veut voir l'art déco[ratif] remplir sa mission avec succès. Je rends hommage aux artistes qui s'y dévouent, car cette étude ne s'arrêtera que le but atteint. Pour mieux exprimer ma pensée, je devrais dire clairement ce que j'envisage comme notre synthèse moderne, mais je craindrais de m'écarter du sujet.

— Je reconnais qu'il y a du charme dans la peinture décorative de Mr Monthald quoique je le prévienne de l'écueil qu'il y a à utiliser l'or dans d'autres conditions que dans les tons plats. Cette fantaisie décorative a aussi du style et je serais pour ma part heureux que le rêve ambitieux de cet artiste se réalisât, et s'il faut vote[r] je voterai pour, c'est confirmer ainsi l'intérêt que l'art doit prendre à la peinture décorative. – Le temps guidera pour chacun de nou[s] la part de nos efforts.

Je ne veux pas parler du faste décoratif de la Renaissan[ce] qui est composé plutôt de tableaux décoratifs que de peintures adhér[entes] au mur, mais des Grecs qui ont résolu la décoration comme

inhérente à l'œuvre ~~tout~~ entière. Les fragments du fronton, des métopes et de la frise du Parthénon sont des chefs-d'œuvre, pourtant ils avaient été créés en vue de l'œuvre homogène, ce qui nous prouve que la plus belle synthèse est celle dont la beauté des détails égale la beauté de l'ensemble ; en autres termes que l'œuvre décorative doit être analysable, ne l'oublions pas, pour être à la hauteur du beau monument qu'elle complète.

N° 2

Palais des Beaux-Arts.

—

Vestibule. Décoration Murale. [illegible].

L'introduction dans le vestibule d'entrée du Musée d'Art Ancien, d'un ensemble de peintures décoratives formées de colorations et de matériaux aussi riches et voyants, viendra certainement compromettre les lois de l'équilibre harmonique qui doivent présider à la présentation d'oeuvres d'art anciennes, souvent noircies ~~et~~ ou décolorées sous l'action du temps.

Les oeuvres de nos Vieux Maîtres, le bon sens l'indique, doivent être mises en valeur par des accompagnements sobres et neutres destinés à leur servir de repoussoir car ce sont elles, uniquement, qui doivent former les éléments de la décoration des locaux.

C'était d'ailleurs, la pensée de feu Balat et il ne faut pas confondre ce qui concerne le mode de décoration du Palais des Beaux-Arts le programme qu'il compte adopter pour la décoration du Palais des Fêtes avec celui qu'il a employé pour ce même Palais devenu le Musée d'Art Ancien. Ce serait une faute de goût impardonnable que de vouloir précéder les oeuvres de Van Eyck et de Rubens par une décoration aussi riche. Elle n'y serait pas à sa place, car au Vestibule, s'il n'est déjà plus la Rue n'est pas encore considéré comme faisant partie du Monument. Il me semble même choquant de voir les

Dévots idéalistes de l'Art y prendre au dépôt du Vestiaire ~~de cannes, parapluies et autres~~ bagages déposés ~~l'entrée~~ des Musées.

qu'on y laisse les grisailles, bas reliefs et sculptures, qu'on y expose si le manque de place l'exige, d'anciennes peintures, mais non adhérentes aux murs, ces objets constitueront le décor bien en harmonie avec le caractère de destination des locaux d'un Musée d'Art Ancien.

—

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente

Bruxelles, le .... 190 .

+ ~~Haute Section~~ [illegible]

~~La quest~~

Avant de se prononcer sur l'établ[issemen]t des peintures décor[ative]s de Montald dans le vestibule du musée, la commission désire savoir quel est l'avis de la Commiss[ion] des Monuments quant au principe de la décoration proposée & quant aux complé[men]ts qu'elle exigerait

~~La Commiss~~

20/7bre 85

A M. le Ministre

Etc.

En rép. à Votre dépêche

du 14 c.t n° 20931

relative au projet

~~de décoration~~, exécuté

par M. [illegible]

~~en vue~~ des Vestibules

d'entrée du Palais

de B. H., je [illegible]

[illegible] [illegible]

en [illegible] [illegible]

Nous avons l'hon.

[illegible] [illegible] [illegible]

en vue de la décoration

[illegible], par notre collègue

après examen d'ensemble

pratique du projet

~~[illegible]~~ estime

que l'avis à donner

~~sur~~ cette ~~question~~ ~~importante~~ au sujet de la Tonalisation

~~question~~

comporte une étude

approfondie —

Elle a décidé en

conséquence de la

~~porter~~ à l'ordre du porter la question

jour ~~[illegible]~~ sa prochaine

réunion —

Verdi

5050

13. Octobre 1907

A M. le Ministre des Aff.

Ét.

Comme suite à votre dépêche du 14 7bre écoulé No 20931 et à votre lettre du 20 du même mois j'ai l'honneur de vous faire connaître que notre Collège après un examen approfondi de la question qui en fait l'objet a émis à l'unanimité

A un avis récent

Conseil

~~La Commission [illegible]~~

" Avant de se prononcer — toute décision réservée — sur l'établissement des peintures décoratives et Monuments dans le Vestibule du Palais des Beaux arts — le C. S. des Musées Royaux de peinture et de sculpture demande à savoir quel est l'avis de la Commission Royale des Monuments quant au principe de la décoration proposée, et quant aux compléments qu'elle exigerait."

Veuillez agréer etc.

[illegible]

10 nov. 1907

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre collège a pris connaissance de la lettre du 4 Xbre 1907 par laquelle vous nous faites savoir ~~que la~~ ~~mission~~ rôle de la Commission ~~des Monuments a été priée~~ ~~[illegible]~~ ~~de~~ ~~décoration murale,~~ ~~[illegible]~~ ~~qu'il ne saurait~~ de manière motivée que l'examen d'un projet de décoration monumentale pour l'~~Entrée~~ du palais des Beaux Arts ne saurait ~~entrer dans~~ être proposé à la Commission royale des ~~Monuments~~. La question n'~~étant~~ point du ressort de la dite commission.

Notre collège ~~a donc~~ ~~complètement examiné~~ ~~[illegible]~~

a pris note du désir que ~~vous~~ vous lui exprimez d'avoir son avis sur la décoration déjà exécutée en partie par M. Montald et après un examen sérieux de la question a décidé de vous faire savoir, qu'avant d'émettre une ~~avis~~ opinion définitive, ~~[illegible]~~ la Commission directrice désire ~~qu'une présentation pré~~ qu'il soit procédé à une présentation préalable dans le vestibule du ~~musée~~ Palais des Beaux-Arts des toiles dès à présent exécutées par M. Montald et qui ont figuré au dernier Salon Triennal. C'est devant les œuvres en place que notre Collège appréciera leur beauté décorative ~~et~~ (jugera de l'effet qu'elles produisent ~~[illegible]~~ dans le cadre ~~[illegible]~~ en vue duquel elles ont été conçues. Nous vous prions donc M. le Ministre de prendre les dispositions que vous jugerez utiles pour que notre Collège puisse prochainement juger les dites toiles décoratives ~~[illegible]~~ à l'emplacement prévu par M. Montald.

Veuillez agréer

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 21 Novembre 1907

lettre reçue le 23

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 7 - DEC 1907
Sous le N° 5080

1907-8785

Mon cher Fierens

En attendant la signature d'un arrêté royal régularisant les acquisitions faites au Salon triennal nous faisons déposer au Musée les œuvres suivantes :

Peinture : Albert Besnard. Les Cariatides.
J. Gouweloos. Le Bain
G. Bernes. La sieste

Sculpture Rodin. buste de M. Guillaume
Rombaux. buste de jeune fille.

Vous recevrez sous peu le "Ciel humain" de M. A.-J. Heymans, qui est momentanément dans Malvaux, et "l'Escalier" de René Janssens qui

Signe pour dix jours à son exposition au
Cercle artistique.
Quant au portrait de J. de La Hoese nous
en offrons 6000 francs et l'on en
demande 15000 ! Les négociations en
sont là. — Il ne faut pas que l'on
parle de ces acquisitions avant la
signature officielle de l'arrêté. Il y a
lieu cette fois tant particulièrement
d'être circonspect. Donc inutile
d'annoncer à la Commission le dépôt
de ces oeuvres (en attendant une
communication ultérieure) et évitez
les indiscrétions à la presse.
A demain. Cordialement à
Vous

Paul Lambotte

MINISTÈRE
DES SCIENCES ET DES ARTS
FRANCHISE DE PORT

Toussaint

BRUXELLES (QUARTIER LEOPOLD)
21
NOVE
17-18
07
DEPART

12

rens

Musée

Ministère des Sciences et des Arts

Bruxelles, le 2I novembre I907.

Mon cher Fierens,

5080/3

En attendant la signature d'un arrêté-royal régularisant les acquisitions faites au Salon triennal nous faisons déposer au Musée les oeuvres suivantes:

Peinture: Albert Besnard. Les Cariatides.
J. Gouweloos. Le Bain
G. Bernier. La sieste

Sculpture: Rodin. buste de M. Guillaume
Rombaux, buste de jeune fille.

Vous recevrez sous peu le "Ciel lunaire" de M. A. J. Heymans, qui est momentanément chez Malvaux, et "l'Escalier" de René Janssens qui figure pour dix jours à son exposition au Cercle Artistique.

Quand au portrait de J. de la Hoese nous en offrons ~~7~~ 6.000 francs et l'on en demande I5.000! Les négociations en sont là. - Il ne faut pas que l'on parle de ces acquisitions avant la signature officielle de l'arrêté. Il y a lieu cette fois tout particulièrement d'être circonspect. Donc inutile d'annoncer à la Commission le dépôt de ces oeuvres (en attendant une communication ultérieure) et évitez les indiscrétions à la presse!

A Demain. Cordialement à vous

(s) Paul Lambotte.

Ministère des Sciences et des Arts

Bruxelles, le 2I novembre I907.

Mon cher Fierens,

En attendant la signature d'un arrêté-royal régularisant les acquisitions faites au Salon triennal nous faisons déposer au Musée les oeuvres suivantes:

Peinture: Albert Besnard. Les Cariatidés.
J. Gouweloos. Le Bain
G. Bernier. La sieste

Sculpture: Rodin. buste de M. Guillaume
Rombaux, buste de jeune fille.

Vous recevrez sous peu le "Ciel lunaire" de M. A. J. Heymans, qui est momentanément chez Malvaux, et "l'Escalier" de René Janssens qui figure pour dix jours à son exposition au Cercle Artistique.

Quand au portrait de J. de la Hoese nous en offrons ~~fr~~ 6.000 francs et l'on en demande I5.000! Les négociations en sont là. - Il ne faut pas que l'o parle de ces acquisitions avant la signature officielle de l'arrêté. Il y a lieu cette fois tout particulièrement d'être circonspect. Donc inutile d'annoncer à l Commission le dépôt de ces oeuvres (en attendant une communication ultérieure) et évitez les indiscrétions à la presse!

A Demain. Cordialement à vous

(s) Paul Lambotte.

EXPOSITION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS
BRUXELLES 1907

N° .....

.....ANNEXE

PRIÈRE DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA LETTRE.

BRUXELLES, LE 22 novembre 07.

Cher Monsieur Fierens.

J'ai l'honneur de vous transmettre par tapissière les tableaux dont je vous ai parlé.

En voici la liste :

Bernard.
Heymans.
Cornelissen.
Bernier.

Le tableau de René Janssens figure en ce moment en

son exposition au cercle et
vous sera remis après clô-
ture de celle-ci
Il y a ensuite deux
oeuvres de sculpture;
un marbre de Rombaux
et un bronze de Rodin.
Agréez, je vous prie, l'ex-
pression de mes sentiments
très distingués
bien à vous
Mehmaljijan

MUSEES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
1- 22 NOV 1907
Sous le N° 5080

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 26 nov. 1907.

Monsieur le Ministre

Dans la réunion du lundi 25 courant la commission directrice des musées, ~~l'un des membres de notre collège ayant demandé si aucune réponse a décidé~~ très désireuse de connaître la suite qui avait été donnée à la motion ~~tendant~~ relative aux peintures de Const. Montald et tendant à obtenir l'avis de la Commission royale des monuments au sujet du ~~...~~ placement éventuel (de ces peintures) dans le vestibule d'entrée du Palais des Beaux Arts — a pris la résolution de s'informer respectueusement auprès de vous de l'état actuel de cette question.

Veuillez agréer Mons—

P. G.

A M

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
BEAUX-ARTS

N° 20931.-

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 4 décembre 1907.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 7 - DEC 1907
Sous le N° 5080

Messieurs,

Par ma dépêche du 14 septembre 1907, j'ai demandé l'avis de votre collège sur un projet de décoration monumentale au sujet duquel j'aurai à prendre une décision.

Il m'avait paru nécessaire, avant de statuer, de connaître l'impression produite sur votre collège par un travail d'art qui l'intéresse, non pas que l'entrée dans les collections du Musée en soit demandée, mais parce qu'il serait destiné à décorer le vestibule d'un palais occupé par ces collections.

Vous me faites connaître votre désir de connaître l'avis de la Commission royale des Monuments.

Cette proposition ne me paraît pas tenir un compte suffisant de l'arrêté royal du 7 janvier 1835 qui délimite clairement les attributions de la Commission royale des monuments. Elle a été instituée pour "assurer la conservation des monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art". Telles sont les expressions du préambule de l'arrêté, dont voici le dispositif:

"Une Commission est instituée à l'effet de donner son avis, sur la demande du Ministre de l'Intérieur (aujourd'hui du Ministre des Sciences et des Arts):

A la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, BRUXELLES.

Bon 153. - P. W. - 13315.

"1° Sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art;
"2° Sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'art. 2 de l'arrêté royal du 16 août 1824 (édifices du culte), et d'autres édifices publics."

Ces textes paraissent clairs. La Commission royale des Monuments ne pourrait être consultée, en ce qui concerne le "Palais des Beaux-Arts" que sur les plans qui se rapporteraient à des réparations, à des restaurations.

Dans ces conditions, je ne puis qu'insister pour que votre commission veuille bien m'éclairer de son propre avis.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre,

L'INTERMÉDIAIRE DE LA PRESSE

ARGUS BELGE DE LA PRESSE

Fondé en 1900

Bureau de Coupures de Journaux

54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise). **Bruxelles.**

CORRESPONDANTS

Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE ... GIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 1 9 DEC 1907
Sous le N° 5080 =

VOIR AU VERSO *N° de débit :* 18

ARTICLE EXTRAIT

de .....

Adresse ..... LE PETIT BLE

Date ..... BRUXELLES 18 DEC 190

POUR LE MUSEE DE BRUXELLES :

Le gouvernement vient d'acquérir les œuvres suivantes pour les placer aux musées de Bruxelles :

„La Sieste", de Géo Bernier; „Le Bain", de Gouweloos; „Ciel Lunaire", de Heymans, et „L'Escalier", de René Janssens. Dans le salon de la sculpture, „le buste de jeune fille", de Rombaux.

Ces nouveaux achats seront exposés prochainement au Musée Moderne. On sait qu'ils ont figuré au dernier salon.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS.

N° 20.931

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la Direction générale.

~~ANNEXE.~~

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 18 décembre *190* 7.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE REGISTRÉE
le 20 DEC 1907
Sous le N° 5080

Messieurs,

En réponse à votre lettre du IO décembre I907, relative au projet de décoration présenté au Gouvernement par Monsieur Montald, j'ai l'honneur de vous faire connaître que rien ne s'oppose de ma part à ce qu'il soit procédé selon vos désirs. Toutes les dispositions à prendre en vue d'une présentation sur place peuvent être arrêtées par votre secrétariat qui voudra bien se mettre en rapport à cet effet avec l'artiste.

Agréez, Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

9107.-7943. — B.-A.

A Messieurs les Président et membres de la Commission Directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture.

9-1-08

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre du 10 Xbre nous avons l'honneur de vous faire savoir que notre Collège s'est réuni à la date du 7 janvier à l'effet d'examiner les deux panneaux de Montald: la Fontaine de l'Inspiration et la Barque de l'Idéal, placés provisoirement dans le vestibule d'entrée du Palais des Beaux Arts. Après un examen attentif suivi d'une longue discussion, l'assemblée a voté sur le point de savoir si la réalisation du projet de Montald tel que la Commission directrice a pu en juger au Salon Triennal de 1907 et au Palais des Beaux Arts était désirable. La majorité de notre Collège a émis un avis négatif. Dix membres assistaient à la séance. Cinq voix ont répondu non; quatre oui (dont un oui conditionnel); un membre s'est abstenu.

Veuillez croire ch

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York,
Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne
Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO *N° de débit :* 41

ARTICLE EXTRAIT

de .....

Adresse LA CHRONIQUE BRUXELLES

Date 5 JAN 1908

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉ & ENREGISTRÉ
le 28 JANV 1907
Sous le N° .....

LES PANNEAUX DE MONTALD

Un de nos confrères publie un communiqué aux allures plutôt officieuses, et voulant, semble-t-il, parer aux critiques qui n'ont pas trouvé logique le placement des pages décoratives de Constant Montald dans la salle des pas perdus du Musée ancien.

Faisant partie de ces critiques, nous tenons à remettre au point certaines affirmations du susdit communiqué.

Son auteur, dans le secret des dieux, pardieu! écrit :

« Le ministre, avant de décider le placement de ces toiles, avait cru devoir demander l'avis de la commission des musées. Celle-ci s'est réunie et deux clans se sont formés : l'un, favorable, enthousiaste; l'autre, résolument hostile. La commission a donc fait savoir au ministre que ses membres étaient divisés en deux fractions. »

Le fait est exact; il y a même eu parité de voix. Mais, avant d'en informer le ministre, la commission du Musée n'aurait-elle pu, — c'était même son devoir, — s'en référer à sa sœur de lait, la Commission des Monuments?

La division aurait cessé, car les deux commissions, se complétant l'une par l'autre avec une égale autorité, seraient certainement arrivées à une solution définitive. Aujourd'hui, tout reste en suspens.

A la vérité, le mystérieux auteur du communiqué continue en ces termes :

« Mais si à ladite commission il est des membres adversaires de la décoration de la salle précitée, froide et nue, il faut dire que tous les chefs de l'école belge, tant peintres et sculpteurs qu'architectes, sont unanimes à louer hautement l'idée qui a inspiré le ministre, et à émettre le vœu que les magnifiques toiles de Montald aillent orner le Musée. »

Nous ne prenons nullement pour prose comptante les affirmations précédentes; nous sommes persuadé — et nous avons nos raisons pour cela — que non seulement la majeure partie des peintres, sculpteurs et architectes, mais encore tous les hommes de goût, préfèrent la salle, non pas « froide et nue », mais étoffée de beaux morceaux de sculpture, selon le désir de son maître-architecte, à quelque hall polychromé, enlevant tout caractère au grave monument de Balat.

Semblable expérience a été tentée ailleurs. Et il n'y a plus à recommencer rue de la Régence, où, par surcroît d'illogisme, les peintures bleu et or, très réussies, il est vrai, de M. Montald ne seraient éclairées que de face et par le bas!

« Il est à espérer, conclut l'impératif communiqué, que le baron Descamps, qui n'a d'ailleurs pris l'avis de la Commission qu'à titre consultatif, tiendra compte du vœu unanime des artistes. »

A merveille, mais qu'auparavant, et pour connaître en toute sincérité l'avis des artistes, le baron Descamps veuille bien organiser parmi nos ateliers un referendum concernant la question.

Le ministre sera ainsi rapidement et sûrement édifié.

H.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 17 JANV 1907
Sous le N° 1080.

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
34, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO N° de débit : 56

ARTICLE EXTRAIT

de Gazette de Charleroi

Adresse CHARLEROI

Date 18 JAN.

AU MUSÉE

De notre corresp. bruxellois, le 7 janvier.

Au Musée Ancien, rue de la Régence, dans le grand vestibule, à gauche et à droite de l'entrée du hall de la sculpture, on a placé les deux vastes panneaux de M. Constantin Montald, la *Fontaine de l'Inspiration* et la *Barque de l'Idéal*, qui ont été si admirés au dernier Salon de Bruxelles.

La commission des Musées est venue les examiner pour se rendre compte de l'effet qu'ils produisaient dans cette classique salle des perdus !

L'effet, on peut le dire sans détour, est superbe.

Sur la tâche blanche des murs, ils se haussent dans l'éclat de leurs tons d'azur, d'or, de neige et de ce vert discret et harmonieux des tonalités estivales qui fusionne si complètement avec les colorations voisines.

Le vestibule en est éclairé, en quelque sorte illuminé. Et aux deux extrémités les murs blancs qui seront décorés plus tard, paraissent aujourd'hui, par opposition d'un triste, d'un nu, d'un morose rare !

Aujourd'hui, qu'elles sont adoptées en quelque sorte au monument qu'elles doivent décorer, ces deux compositions d'un si pur idéalisme apparaissent dans toute la beauté de leurs formes, dans toute la magie de leur style.

Par un détour nous voilà revenus à la grande peinture, à celle qui a le large horizon de l'idée comme perspective.

Sitôt que la commission et l'Etat seront d'accord, M. Constantin Montald se mettra à l'œuvre et couvrira les lambris de la salle des pas-perdus de vingt-deux compositions.

Ce colossal travail achevé, le Musée des Anciens, qui renferme tant de chefs-d'œuvre, aura une entrée digne de ses trésors artistiques.

Et nous serons fiers de la *Fontaine de l'Inspiration*, de la *Barque de l'Idéal*, etc., etc. de Montald, comme les Français le sont des compositions de Puvis de Chavannes au Panthéon.

G. V.

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO N° de débit : 6

ARTICLE EXTRAIT

de .....
Adresse ..... L'ÉTOILE BELGE BRUXELLES
Date ..... / 9 JAN 1908

L'ETOILE BELGE

AU MUSÉE ANCIEN

Les deux panneaux décoratifs de M. Montald, la *Fontaine de l'Inspiration* et la *Barque de l'Idéal*, viennent d'être accrochés, afin que l'on puisse juger de l'effet, dans le vestibule du Musée ancien, rue de la Régence.

Lorsque ces deux compositions furent exposées au Salon triennal, nous en fîmes grand éloge. Nous n'avons rien à retirer de ce que nous avons dit de leur mérite intrinsèque. Mais une œuvre décorative doit figurer dans un milieu qui lui convient, et où elle convient. S'il en est autrement, elle perd toute raison d'être, et, même, va contre son but.

A ce point de vue, l'expérience, tout le monde peut aller s'en convaincre, est aussi peu satisfaisante que possible.

Au Salon triennal, les panneaux de M. Montald recevaient la lumière par le lanterneau. Ici ils sont éclairés de face : il en résulte que les surfaces d'or, qui faisaient aux figures un accompagnement si mélodieux, prennent un éclat métallique, presque éblouissant, qui refoule les figures, et les fait, dirait-on absorber par la muraille. Les personnages s'évanouissent, et laissent triompher seul l'or des fonds et des draperies, qui pourtant n'est là que pour les mettre en valeur. L'effet est diamétralement opposé à ce qu'il doit être, à ce qu'il était au Salon triennal. On dirait un cliché photographique, où les ombres apparaissent en clair, et vice-versa.

Il y a plus : ce luisant brutal, cet aspect de miroir, que l'éclairage de face donne aux parties dorées les empêche de réchauffer les bleus et les verts qui sont les deux notes dominantes de la composition. De là une frigidité de tons qui fait un désaccord complet avec les vieilles tapisseries du hall des sculptures — visibles du vestibule — et prépare d'ailleurs très mal à la contemplation des tableaux anciens. Comme le dit, avec une plaisante justesse, un de nos confrères, le vestibule du Musée doit être une « zone neutre ».

En core une fois, l'œuvre de M. Montald est tout à fait remarquable. Elle produira un excellent effet, quand elle sera mise en bonne place, comme elle l'était au Salon triennal. Il se peut qu'elle fasse merveille, par exemple au Conservatoire ou dans la future salle de concerts que l'on nous promet depuis si longtemps. Mais au Musée ancien l'effet n'est vraiment pas heureux. Il faut renoncer à l'idée d'y loger les belles compositions de M. Montald, d'autant plus qu'on ne saurait le faire, paraît-il, sans apporter certaines modifications à l'œuvre de l'architecte, feu Gustave Balat.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE le 22 JANV 1907
Sous le N° 1080

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO *N° de débit :* 18

ARTICLE EXTRAIT

de LE SOIR

Adresse BRUXELLES

Date 21 JAN 1908

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 22 JANV 1907
Sous le N° 1080

L'art décoratif au Musée. — Ainsi que nous l'avons dit, le département des arts, très heureusement inspiré, a acquis au dernier Salon les superbes panneaux décoratifs dus à M. Montald, à destination de la salle des pas-perdus du Musée de la rue de la Régence.

Le ministre, avant de décider le placement de ces toiles, avait cru devoir demander l'avis de la commission des musées. Celle-ci s'est réunie et deux clans se sont formés : l'un, favorable, enthousiaste; l'autre, résolument hostile. La commission a donc fait savoir au ministre que ses membres étaient divisés en deux fractions.

Mais si à la ladite commission il est des membres adversaires de la décoration de la salle précitée, froide et nue, il faut dire que tous les chefs de l'école belge, tant peintres et sculpteurs qu'architectes, sont unanimes à louer hautement l'idée qui a inspiré le ministre et à émettre le vœu que les magnifiques toiles de Montald aillent orner le Musée.

Il est à espérer que le baron Descamps, qui n'a d'ailleurs pris l'avis de la commission qu'à titre consultatif, tiendra compte surtout du vœu unanime des artistes.

* * *

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.

CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.

TÉL. 8474.

VOIR AU VERSO *N° de débit :* 23

ARTICLE EXTRAIT

de .....

Adresse Gazette de Charleroi

Date CHARLEROI 21 JAN 1908

MUSÉE ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE ENREGISTRÉE
28 JANV 1907
Sous le N° .....

AU MUSEE

De notre corresp. bruxellois, 20 janvier :

Les deux panneaux décoratifs de M. Montald, la *Fontaine de l'Inspiration* et la *Barque de l'Idéal*, placés au Musée Ancien afin de permettre à la commission, aux artistes, aux visiteurs de juger de l'effet que produirait la décoration du vaste vestibule ont été très admirés.

Aucune critique ne s'est élevée au point de vue de l'exécution et de la composition des œuvres ; elles ont été trouvées remarquables, mais d'aucuns prétendent que le monument de Balat doit garder sa noble simplicité et que les panneaux de Montald produiront leur maximum d'intensité dans la future salle des concerts que l'on ne construira peut-être jamais. Et si on l'élève quel sera son style ?

Montald a exécuté ces compositions en vue du Musée et non pour le Conservatoire où une salle de musique. Elles y sont à leur place, éclairent cette salle des Pas-Perdus par trop lugubre et annonçant les tristes visions de l'intérieur.

Lorsqu'il a été question de décorer les murs du Panthéon, à Paris, on a parlé de profanation.

Pourquoi ne pas les laisser dans leur noblesse première ? Cette « noblesse » a fait place aux conceptions de Puvis de Chavannes, et de beaucoup d'autres maîtres ; les artistes étrangers qui visitent l'édifice gardent le meilleur souvenir de ces éblouissantes visions.

Quelle curieuse idée de croire que le monument de Balat perdra de son caractère parce que son vestibule recevra une décoration adéquate au monument, ayant également de la sévérité et de la beauté !

A-t-on profané le bâtiment en pavoisant de magnifiques tapisseries de haute lice certaines parties du Musée ?

Les adversaires du projet ont contemplé les panneaux dans de mauvaises conditions d'éclairage.

N'a-t-on pas fait remarquer de suite qu'il faudrait aux portes vitrées des stores pour diriger la lumière sur les compositions et empêcher qu'elles ne se montrent dans un éclat métallique.

C'est un résultat que l'on obtiendra facilement.

Au sein de la commission du Musée, deux groupes se sont formés, l'un ayant à sa tête M. A.-J. Wauters, très enthousiaste du projet, l'autre, M. Cardon, qui lui est hostile.

Les artistes, défenseurs de l'art monumental, apprécient les éloges de M. Wauters et ne comprennent pas les critiques de M. Cardon.

De quel côté se rangera M. Descamps-David, ministre des arts et des sciences ?

On espère qu'il sera avec les artistes, avec tous ceux qui voudraient donner au Musée une entrée grandiose préparant les yeux à la fête qui les attend dans les galeries supérieures où dominent les génies de la Renaissance flamande et nos incomparables gothiques.

N° 17 Trente-cinquième année. Le numéro fr. 0.50 Dimanche 26 Janvier 1908

LA Fédération Artistique

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS:
Belgique : 15 francs par an.
Union postale : 18 fr. »

Bureaux : 17, rue Fétis
Bruxelles
Téléphone 8305

Direction Alph. VAN RYN
1886-1907

COMITÉ DE DIRECTION : Edm.-L. de TAEYE, E. BAES, VURGEY, Van CLEEF.

LE JOURNAL EST EN VENTE :

A PARIS, chez P. W. Stock, 115, rue St-Honoré.
A BRUXELLES, à la librairie d'art Van Oest et Cie, place du Musée et au guichet de la Chronique, galeries Saint-Hubert.
A ANVERS, maison Zazzarini, Marché aux Souliers.

SOMMAIRE. — *Les panneaux de M. Montald au Musée* : Maurice Mandon. — *La Musique à Bruxelles* : L. D. X. — *Chronique Théâtrale* : Is. van Cleef. — *Exposition de Mme Gilsoul.* — *Lettres de Province.* — *Bibliographie.* — *Notes et Paroles.* — *Concerts annoncés.*

Les Panneaux de M. Montald au Musée

Une interview de l'Artiste

Les deux panneaux décoratifs de M. Montald, faisant partie du grand prand projet d'ensemble exposé au récent Salon de Bruxelles, viennent d'être placés dans le vestibule du Musée Ancien.

Ces œuvres, tant au Salon qu'au palais de la rue de la Régence, malgré leur installation provisoire et incomplète, ont démontré les mérites grandement artistiques de leur auteur et ont valu à celui-ci les suffrages de la presqu'unamité des artistes et des esthètes qui marquent en ce moment dans l'Ecole et parmi lesquels on peut citer Emile Claus, le Comte Jacques de Lalaing, Baertsoen, Vinçotte, Lagae, Rousseau, Van der Stappen, Acker, Léon Frédéric etc. Néanmoins, comme toujours quand il s'agit d'œuvres à vision neuve, à la note originale et personnelle, quelques adversaires ont surgi, surtout dans le monde de l'entreprise et de la construction. Sachant que ces critiques n'attaquent pas la valeur du travail, mais ne tablent que sur des impressions superficielles auxquelles coupe court un brin de raisonnement, je me suis rendu chez l'artiste pour connaître son impression.

Comme je m'y attendais, sa première réflexion fut qu'il est toujours périlleux de montrer en public une œuvre de peinture non encadrée. « J'ai été bien heureux, me dit-il, des compliments de mes confrères et de membres distingués des commissions artistiques, mais je comprends aussi que d'autre part on puisse en ce moment mal apprécier mes panneaux, placés là d'une façon presque ridicule ; ils y ont été mis à titre d'expérience, mais pour bien faire on aurait dû pouvoir les encastrer dans l'architecture ; ceci était impossible, vu que les profils des soubassements et des chapiteaux l'empêchent et que d'ailleurs, mes toiles, dépassent de presque un demi mètre la dimension de l'espace qu'elles devraient occuper. Je les ai faites dans le but d'être vues aux expositions, à titre de projets, et non pas, comme d'aucuns l'ont cru, dans l'intention d'être maronflées telles quelles sur les parois. »

— « Je me souviens que vous me le disiez déjà, en effet, lors de leur placement dans le hall du Cinquantenaire, quand je vous fis la remarque des différences d'éclairage, entre le plafond opaque du musée et celui du Salon où toute la lumière venait d'en haut, tamisée par un velum ».

« Précisément ! Toute la question est là. Si j'avais dû montrer, au Salon, sous le jour presque cru, mes panneaux tels qu'ils devraient être actuellement dans le vestibule du musée, l'effet aurait probablement été désastreux. Il me faudrait d'autre part au musée, de deux à trois mois de travail sur place pour chacun de ces panneaux, avant que je ne puisse les approuver définitivement. Comment voulez-vous dans ces conditions que mon travail supporte les jugements que certains ont cru pouvoir lui porter? »

» Vous provoquerez donc dans votre atelier l'éclairage correspondant à celui du vestibule? »

« C'est mon intention. Je construirais, dans une baraque, l'aménagement nécessaire pour que, pendant toute la durée du travail, l'effet de l'emplacement définitif soit rigoureusement observé. Et puis, il s'agit encore, au point de vue de la tonalité générale, de trouver le diapason juste pour la salle. Ceci est essentiel. Ce qui doit me guider en cela, c'est le ton des colonnes de marbre existant au musée — de l'échallon rose, je crois. La tonalité générale devra par conséquent être de beaucoup plus claire que vous ne venez de la voir et j'insiste tout particulièrement sur ce fait. Quant aux ors, ils devront être fortement atténués vers le bas, qui

L'INTERMÉDIAIRE de la PRESSE
ARGUS BELGE DE LA PRESSE
Fondé en 1900
Bureau de Coupures de Journaux
54, Rue de l'Ermitage (avenue Louise), Bruxelles.
CORRESPONDANTS
Paris, Londres, Berlin, Vienne, New-York, Saint-Pétersbourg, Milan, Bâle, Madrid, Lisbonne, Copenhague, Yokohama.
TÉL. 8474.
VOIR AU VERSO N° de débit : 4
ARTICLE EXTRAIT
de Fédération artistique
Bruxelles
25-1-08

est la partie recevant toute la lumière. Ils doivent former un doux et harmonieux scintillement dans un ton mat, sourd et mystérieux; en un mot, ils doivent produire des visions presque lointaines et claires dans l'ensemble prévu de la symphonie en bleu, blanc, vert et rose. Les figures seraient également plus claires; maintenant, sous la lumière venant d'en bas, l'éclat des ors les domine trop ».

— « C'est à dire, qu'opérant par transpositions, vous ramèneriez les peintures à l'effet qu'elles produisaient au Salon, comme le musicien transpose une mélodie déterminée d'un ton dans un autre? »

— « Ce qui est logique! Pour ma part, quand je vis mes panneaux au musée, un instant me suffit pour me rendre compte de la voie à suivre. Depuis des années, j'étudie le problème des ors dans leur application à l'art monumental ; grâce à ma longue expérience et sûr de mes formules, je compris ce que devraient être mes parois dans l'architecture donnée ».

— « Vous m'indiquiez un jour votre compréhension de la chose : suivant en cela les exemples d'Italie de la peinture adaptée au bâtiment, car la Belgique est encore pauvre en cette espèce de manifestation d'art, vous considérez que la peinture doit surtout souligner les grandes lignes architecturales; laissant l'architrave reposer plus librement sur les colonnes dont le galbe s'accentue, vous bénéficieriez des jeux d'ombre que donnent les moulures et vous accuseriez la beauté des proportions architecturales en respectant les principes de structure. »

M. Montald, tout en m'approuvant, retient les "exemples d'Italie,, auxquels je viens de faire allusion et nous voilà lancés, déviant de notre sujet principal, pour nous aventurer dans nos souvenirs de voyage, où défilent tour à tour les sanctuaires de Ravenne et les débris de murs pompéens, l'auguste dignité et l'opulence byzantines et la riante polychromie antique; nous invoquons St-Marc de Venise, dont les dimensions, plutôt restreintes paraissent énormes par la magie des ors, — et St-Jean de Latran à Rome dont la frise en mosaïque dans le chœur fait valoir la digne simplicité de l'architecture — et Santa Maria Maggiore, et puis Florence... Santa Croce, Santa Maria Novella etc... partout nous constatons que les fresques déterminent les lignes de l'architecture, en soulignent la pureté, de même que dans les cathédrales gothiques, les couleurs ardentes des vitraux animent l'ombre des voûtes, font-chanter l'ogive et produisent cette impression troublante qui vous pénètre et vous frappe d'un mystérieux respect. Nous allions aborder les fresques du Vatican, quand je m'aperçus que tout en causant agréablement, car il faut entendre l'enthousiasme avec lequel M. Montald sait parler de ces choses, nous nous écartions du sujet premier. « Quelques-uns vous reprochent donc, lui dis-je, de vouloir faire des modifications importantes à l'œuvre de Balat, lorsque tout démontre que vous n'avez rien plus à cœur que de respecter les intentions du constructeur »? — Voilà qui nous remit en plein dans la question : « Ah, oui! Balat, on parle de ses dispositions, de ses intentions, on lui fait dire ce que l'on veut, puisqu'il est mort sans laisser aucun document écrit; c'est le spectre de Balat que l'on agite. Mais je sais moi, par mon ami le sculpteur Van der Stappen, qui a intimement connu l'architecte du musée, que celui-ci prévoyait des peintures murales avec des figures et même qu'il y avait entrevu de l'or. M. A. J. Wauters m'a appris également que son frère Emile Wauters a été en rapport avec Balat et la direction des Beaux-Arts, il y a peut-être vingt ans, pour l'exécution d'une vaste frise qui aurait dû se dérouler sur les murs du grand hall de sculpture — projet qui n'a pas abouti, mais qui démontre combien il est peu exact-de venir dire, en invoquant l'appui de l'architecte disparu, que celui-ci repoussait l'idée de toute espèce de peinture décorative dans son palais. N'importe comment, toujours est-il que je ne me considérerais pas comme autre chose que collaborateur à son travail ».

Là dessus je quitte M. Montald; je n'ait fait que résumer l'entretien qui a duré longtemps et où nous parlâmes encore de bien des choses, des questions de principe en décoration, de l'emploi des figures proportionnées aux dimensions de l'édifice, de la simplicité des attitudes et des formes et nécessairement aussi de Puvis de Chavannes, le premier grand décorateur depuis la Renaissance.

Ces quelques notes, crayonnées au cours de la conversation, donneront, j'espère, une idée assez exacte des intentions du peintre à qui le Gouvernement est sur le point, dit-on, d'accorder cette commande importante; on ne peut manquer d'avoir la confiance la plus entière en cet artiste sûr de lui et qui donna des preuves si manifestes de son talent et il est à espérer que certaines hostilités sourdes ne constitueront pas une entrave suffisante pour qu'un homme de grand talent se trouve arrêté dans la réalisation de son œuvre.

MAURICE MANDON.

La Musique à Bruxelles

Concert Michel de Sicard. — Le violoniste de Sicard que nous avions entendu l'an passé à la Grande Harmonie, n'avait pas, semble-t-il, fait grande sensation. Cette fois, il s'est largement rattrapé en exécutant trois concertos à la salle Patria, accompagné par l'orchestre des concerts Ysaye, sous la direction de ce dernier.

La tentative lui a même fort bien réussi, son succès a été très enthousiaste, et, en somme, mérité, car M. de Sicard possède de fort belles qualités de technique, une grande aisance dans le phrasé, et un jeu assez expressif. L'artiste interprétait les *Concertos* en mi majeur de Bach, en mi mineur de Mendelssohn et en si mineur de Saint-Saëns avec une fort juste compréhension du style de chacun de ces maîtres.

Bissé, il exécuta avec beaucoup de noblesse la *Chacone* de Bach.

L'orchestre nous fit entendre les ouvertures *cosi fan tutte* de Mozart et la *Grotte de Fingal* de Mendelssohn avec beaucoup d'ensemble.

N° 18 Trente-cinquième année. Le numéro fr. 0.50 Dimanche 2 Février 1908

LA Fédération Artistique

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Belgique : 15 francs par an. Bruxelles : 17, rue Fétis Téléphone 8305 *Union postale* : 18 francs par an.

COMITÉ DE DIRECTION : Edm.-L. de TAEYE, E. BAES, VURGEY, Van CLEEF.

LE JOURNAL EST EN VENTE :

A PARIS, chez P. W. Stock, 115, rue St-Honoré.

A BRUXELLES, à la librairie d'art Van Oest et Cie, place du Musée et au guichet de la Chronique, galeries Saint-Hubert.

A ANVERS, maison Zazzarini, Marché aux Souliers.

SOMMAIRE. — *La Décoration du Musée Ancien* : Ch. Léon Cardon. — *L'Art à Paris* : Albert Lantoine. — *La Musique à Bruxelles* : L. D. X. et V. — *Expositions* : Maurice Mandon. — *Chronique Théâtrale* : Is. van Cleef. — *Lettres de Province* : C. B. ; H. P. ; C. Viérin. — *Calendrier des Concerts*. — *Notes et Paroles*.

La Décoration du Musée Ancien

variété infinie, depuis la légendaire botte de gendarme jusqu'au problématique Watteau, on ait fait appel au concours d'un illustre artiste pour décorer non un Vestibule, mais le grand Escalier d'honneur qui devient par le fait l'œuvre la plus intéressante du Musée. Mais il est inadmissible et toujours douloureux à des gens raffinés de voir réunir dans les mêmes locaux des œuvres de la peinture contemporaine et celles d'anciennes écoles forcément noircies sous l'action du Temps. Ce sont là des cas de force majeure, imposés par le manque de locaux, mais ils prouvent encore davantage, combien il serait malheureux d'introduire sans nécessité aucune dans le Vestibule d'un Musée Ancien, où elle n'est pas à sa place, toute une décoration qui dérouterait tout visiteur sérieux. Au surplus, je vous communique la note suivante remémorant les paroles que j'ai prononcées à la séance de la Commission du Musée, alors que le Gouvernement nous demandait notre avis sur ces peintures exposées au Salon

L'ART A PARIS

« Le poête est celui qui doue la nature d'authenticité. » Et nous songions à ce mot subtil de Mallarmé en regardant les paysages nombreux où M. Ferdinand Chaigneau a, d'un pinceau délicat, uni son rêve à la beauté des crépuscules. Ce sont des moutons, toujours des moutons, qui, près du berger fataliste, s'en vont par les chemins, par les plaines et par les prés — et par les routes aussi, sous la lune ou sous les derniers rayons d'un soleil à l'agonie — et la vision en est tellement prenante qu'une sorte d'angoisse nous prend devant la solitude de ces vies simples, le froid qu'aux soirs d'hiver nous donnent des rues de village où notre isolement nous pèse.

A côté — car nous sommes chez Georges Petit — Monsieur Alexandre Bruel nous promène en Italie, à Constantinople, à Athènes, en Tunisie — et en Belgique — promenade agréable certes, mais où nous percevons mal la particularité des sites. Tout cela manque d'imprévu, en somme, car ce que nous goûtons surtout dans des impressions de voyage c'est la note primesautière, neuve, *personnelle* — et elle manque totalement dans ces tableaux qui valent cependant, par de réelles qualités de métier et la richesse des colorations.

Puis c'est, maintenant, le grand Salon où la Société des Femmes Artistes a groupé les œuvres de sa 16e exposition.

Moins de fleurs que de coutume. On dirait que les femmes, lasses du reproche à elles trop souvent fait, de s'attacher toujours au même sujet, se risquent de plus en plus à aborder le paysage ou le portrait. Il faut cependant rendre hommage au sûr talent de Mme Dethau-Roullet, de Mme Céline Salard et surtout à Mme L. Faure-Herman dont les fleurs sont d'une surprenante richesse. Et oublierons-nous les bouquets morbides, les narcisses ouatés d'ombre de Mme Lisbeth Devolvé-

[illegible] mécontents pour on ne sait quelle cause — un détail superflu ou qui manque. L'art est de sélectionner les choses — et les nuances.

Nos éloges doivent remercier Mme Dampt des nobles sensations esthétiques procurées par son œuvre.

Voici les très beaux portraits de Mme Sabreuil, de Mme Fréderique Vallet-Bisson, de Mme Philippar-Quinet — et de Mme Real del Sarte dont la soubrette est un poème adorable de grâce et de clarté.

Et pour finir, nous saluons le sûre maîtrise de Mme Berthe Bourgonnier-Claude, l'âme sereine de Mme Florence Esté — et le noble effort d'art donné par toutes ces exposantes par qui l'ambition féministe se légitime...

ALBERT LANTOINE.

La Musique à Bruxelles

CONCERT MARCEL LAOUREUX. — Ce jeune artiste, élève du maître Arthur Degreef, vient de se classer définitivement parmi la pléïade des pianistes belges, dans un récital qu'il a donné à la salle Patria.

M. Marcel Laoureux a fait preuve de brillantes qualités de technique et d'un mécanisme assoupli à bien des difficultés pianistiques qu'il surmonta avec une complète aisance. Il voit s'ouvrir devant lui un bel horizon. Il interprèta *Fantaisie chromatique et Fugue* de Bach, *Prélude fugue et choral* de C. Franck, ainsi que les *Etudes Symphoniques* de Schumann avec un brio plein de franchise, de juvénilité et de bon goût : la perfection, la clarté de sa technique fut appréciée dans les *Jeux d'eaux de la villa d'Este* de Liszt et il mit assez bien de lyrisme dans la *Ballade en sol min.* de Chopin. Comme bis un *Nocturne* du maître polonais qu'il exprima avec infiniment

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N° .....

ANNEXE

OBJET :

Le Petit Bleu

3-2-08 =

Rédacteur

Copie expédiée le .....

Excercice 190.....

Loi du ..... Article.....

Allocation. . . . . .

Crédit au . . . . . .

Liquidation . . . . .

Disponible . . . . .

Chapitre ..... N°.....

Prévision . . . . . .

Crédit au . . . . . .

Liquidation . . . . .

Disponible. . . . .

Bru

L'AVIS DE M. CARDON SUR LA DÉCORATION DU MUSÉE ANCIEN :

Nous avons entretenu hier nos lecteurs du projet de décoration du Musée ancien par M. Montald.

Comme on le sait, ce projet a soulevé des discussions sérieuses, non seulement dans le monde des artistes, mais encore au sein même de la Commission des musées.

A ce propos, M. Cardon, un des membres de la Commission, qui, dès le principe, s'était montré plutôt hostile à ce projet de décoration, a bien voulu, à notre demande, motiver son opinion en ces termes :

« Qu'il soit bien entendu d'abord que personne n'a mis en doute le talent de M. Montald. On a simplement estimé que la richesse somptuaire de cette décoration moderne n'est pas à sa place dans un vestibule de musée d'art ancien.

« On ne peut admettre là que d'anciennes œuvres de peinture décorative ou de fresque dont les teintes sobres ne peuvent nuire aux œuvres que le conservateur d'un musée a pour mission de mettre en valeur.

« N'oublions pas que nous sommes au Musée d'art ancien, qui ne devrait contenir que des œuvres datant d'une certaine époque, déjà entrées dans l'histoire. Les œuvres modernes ont leur place dans la vie ambiante.

— Cependant, avons-nous objecté, la salle du Musée de sculpture renferme beaucoup d'œuvres modernes.

— C'est vrai, nous a répondu M. Cardon; mais elles n'y sont qu'à titre provisoire. Quand on aura construit le futur Mont des Arts, beaucoup d'entre elles y trouveront leur place toute marquée.

« Mon avis personnel est qu'il faudrait répartir une grande partie de nos œuvres de sculpture moderne dans les squares et dans les jardins publics. Elles jouiraient des avantages que leur donneraient la lumière de l'atmosphère et la verdure et elles auraient tout à y gagner.

« Je ne connais qu'une ville, Bruxelles, a ajouté en riant M. Cardon, où l'on agglomère en si grande quantité des sculptures... chez Blaton-Aubert et au Musée des beaux-arts.

« M. Balat avait bien songé à décorer le Musée, mais c'est à l'époque où le monument était destiné à être un Palais des fêtes.

« Quant aux œuvres de M. Montald, je voudrais les voir placées dans des monuments tels que le Palais des Académies ou au futur Mont des Arts. Son projet devrait être réalisé dans une salle circulaire à architecture spéciale avec un éclairage qui, en venant du haut, illuminerait les ors de façon égale. Comme M. Montald sculpte avec talent, il pourrait compléter son œuvre en plaçant au milieu de cette salle un groupe de sculpture. Et pour que l'ensemble fût complet, l'on pourrait adopter un dallage de mosaïque dessiné par l'artiste lui-même.»

M. Cardon a terminé l'entretien en nous annonçant qu'il ferait aujourd'hui à la Commission du Musée d'art décoratif une proposition en ce sens, concluant à l'aménagement, en ce musée, d'un salon destiné à recevoir les œuvres de M. Montald.

[illegible] A L'ET[illegible]

Re. le 23-3-08
F G.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 32408.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Bruxelles, le 18 mars 1908.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE & DE SCULPTURE DE BELGIQUE
ENTRÉE & ENREGISTRÉE
le 30 MARS 1908
Sous le N° 5034.

Monsieur,

5080/4

Comme suite à la démarche que vous avez faite auprès de mon administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que d'accord avec la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, l'autorisation d'exposer au Cercle Artistique votre tableau intitulé: "Le Bain" vous est accordée.

Il est entendu que cette oeuvre sera couverte contre tous risques quelconques de transfert et de séjour pour une valeur équivalente à son prix d'acquisition. A cette fin vous voudrez bien contracter une assurance, à vos frais, risques et périls, avec une compagnie solvable.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

1908.-190. Becquart-Arien.

A Monsieur J. Gouweloos, Artiste peintre,
140, Rue d'Irlande, à St GILLES.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 21. 4. 1908.

1907-9720

Mon cher Fierens

La minute de la lettre en question est toujours égarée chez Verlant, elle énumérait les oeuvres suivantes acquises pour le Musée après entente préalable avec la Commission :

a. J. Heymans. Ciel lunaire
J. Gouweloos. Le bain.
G. Bernier. La sieste
R. Janssens. L'escalier
A. Bernard. Les cariatides
} peintures

A. Rodin. Buste de Guillaume-bronze
E. Rombaux. Buste de jeune fille, marbre

Cela peut aider votre contrôle.

L. Greilsamer

qui a servi de paillasson à l'entrée de la Rétrospective a encore été en usage au dernier Salon triennal et fait partie sans doute du matériel mis à la disposition de Jean de Mot pour le prochain Salon de la Société des Beaux-Arts au Cinquantenaire. Après la clôture de ce Salon on pourrait vous le remettre mais il doit être déjà pas mal détérioré.

C'est d'un bon usage pour l'entrée d'une exposition où les visiteurs entraînent le gravier du parc extérieur à leurs semelles mais au Musée je pense que des nattes épaisses, en fibre moelleuse, sauvegarderaient mieux la netteté des dallages.

Bien à vous

Paul Lambotte

Mercredi 21/4. 20.

Monsieur Fernand Bernier

Rédacteur à l'État Belge

212 Chaussée de Charleroi · St Gilles

J'ai fait immédiatement les démarches nécessaires pour obtenir le prêt du tableau de ~~feu votre frère~~ votre regretté frère le peintre Géo Bernier. J'ai vu Mr Cardon Président de la Cm. des Musées et Mr P. Lambotte, Dr. des B. A.

Ils consentent bien volontiers à l'envoi de cette œuvre à la prochaine Exposition. J'aurais voulu avoir aussi l'autorisation de Mr Verhaeren, vice-président de la section d'Art Moderne. Je n'ai malheureusement pu le rencontrer; il est souffrant. Mais je suis convaincu qu'il partagera notre avis.

Tout cela me permet, je pense, de vous dire dès maintenant que les membres de la Commission dans leur prochaine séance, ratifieront l'autorisation. Mr Bautier et moi nous avons déjà communiqué la bonne nouvelle à votre neveu qui est venu ce matin au Musée. Nous lui avons demandé ~~[illegible]~~ de

puis assurer l'œuvre
~~[illegible]~~ assurée pour une somme de 15.000 francs.
Une somme de 10.000 francs sera cependant suffisante.
Voulez-vous avoir l'obligeance de la lui dire ; car nous ne connaissons pas son adresse.

Croyez, Monsieur Bernier, à mes sentiments respectueux et tout dévoués.

A. L.
Secrétaire

Minute

M. Verhaeren est d'accord et assuré p. les 10.000 f.
A. L.
21/4

22/4 avisé M. Bernier de l'accord Mme Verhaeren (10.000 fr)

ASSOCIATION
DE LA
PRESSE BELGE

SECTION BRUXELLOISE
sous la Présidence d'Honneur de M. ADOLPHE MAX
Bourgmestre de Bruxelles, Ministre d'État

COMITÉ :
Président : M. F. BERNIER (*Étoile Belge*),
chaussée de Charleroi, 212.
Vice-Présidents : MM. E. PATRIS (*Soir*);
E. HOUSIAUX (*Peuple*).
Secrétaire : M. A. OOMS (*Libre Belgique*).
Trésorier : M. M. DUWAERTS (*Gazette*).
Membres : MM. N. BARTHÉLEMY (*Nation Belge*);
H. DONS (*Indépendance Belge*);
LIESENBORGHS (*Laatste Nieuws*);
A. HARDY (*Journal de Bruxelles*);
G. HIRSCH (*Agence Havas*);
H. PEETERS (*Nieuws van den Dag*);
C. QUENNE (*Dernière Heure*);
P. DELANDSHEERE (*XXe Siècle*).

Bruxelles, le 23/4 1928.

Maison de la Presse
48, Rue de l'Écuyer . . . .

Cher Monsieur,

Je vous suis très reconnaissant des aimables communications et je garde le souvenir de votre si empressée intervention auprès de Messieurs les membres de la Commission du Musée auquel j'exprime également mon meilleur merci.

Croyez, cher Monsieur, à mes plus cordiaux sentiments.

Fern. Bernier

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 1151

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 28 avril 1920.

Prêt I 3879

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisé à confier aux organisateurs de l'exposition des oeuvres de feu Geo Bernier le tableau de cet artiste qui fait partie des collections de l'Etat. La valeur d'assurance de cette oeuvre est fixée à huit mille francs.

Agréez, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Destrée

1920. — Mod. 588. — A. Gilles.

A Monsieur Fierens-Gevaert
conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts
de Belgique, 9 Place du Musée.

E / V.

CABINET DE L'ECHEVIN
DES FINANCES ET DES RÉGIES

Monsieur A. Lees
Secrétaire du Musée
royal
Place du Musée
E. V.

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
S.-GILLES-LEZ-BRUXELLES

Cercle Artistique et Littéraire

de Bruxelles

▪ ▪ ▪

.. Exposition ..

Rétrospective

de l'Œuvre de feu

Géo Bernier

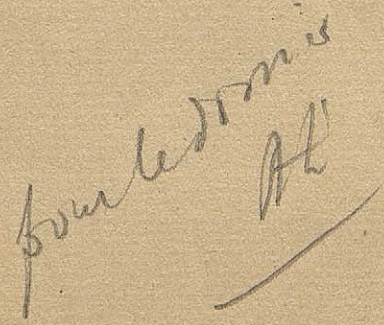

30 Avril - 16 Mai 1920

CATALOGUE

1. La sieste. Musée moderne, Bruxelles.
2. Matinée en Flandre. Commune de St-Gilles.
3. La moisson au Fosteau, app. à Mme D.
4. Brume matinale.
5. Les poulains du Fosteau.
6. Au bois.
7. Au pays de Flandre, app. à M. G.
8. Les juments primées : Helena, Hirondelle, Gazelle et Giselle.
9. L'avant-train emballé.
10. Canicules, app. à M. D.
11. Charge de Guides, app. à M. C.
12. Les grandes ombres.
13. L'heure paisible, app. à M. R.
14. Midi, app. à Mme V.
15. Faux départ.
16. Au bord de la mare, app. à M. B.
17. La baignade, app. à M. B.
18. La mare aux saules, app. à Mme V.
19. Ane dans les dunes.
20. Vieille auberge en Flandre (Furnes).
21. Attelage de chiens à Furnes.
22. La ferme Sobry.
23. Chaumière à La Panne.
24. La plage à Knocke.
25. Ste-Anne 't Hermuyden, app. à M. de B.
26. Vaches au pâturage, app. à M. V. Z.
27. La barrière, app. à M. G.
28. Le poirier, app. à M. de B.
29. Dunes à Knocke.
30. Taureau attaquant un cheval (esquisse).
31. Potinages.
32. Les meules, app. à M.D.
33. Coin du Parc à Furnes. app. à M. D.
34. Le verger au *Prince d'Orange*, app. à M. G.
35. La vieille mule.
36. L'allée des cavaliers.
37. L'heure du bain à Knocke.
38. Temps couvert à Knocke.

39. Mélancolie, app. à M. V. M.
40. Le Parc de Furnes.
41. Hardingsveld.
42. La petite futaie.
43. Labourage.
44. Kermesse à Furnes, app. à M. D.
45. Chaumière à Coxyde.
46. Sous-bois ensoleillé.
47. La barrière.
48. Dans les dunes à Knocke.
49. Le repos. — Westende.
50. L'abreuvoir. — Dixmude.
51. Automne au bois, app. à M. S.
52. L'étable.
53. Journée torride.
54. Sur le brise-lames.
55. Vaches dans les dunes.
56. Le chemin des saules à La Panne, app. à M. S. C.
57. Jument brabançonne.
58. Bœuf à l'étable.
59. Etang à St-Georges, app. à M. D.
60. Pâturage, app. à M. S.
61. Dans les Ardennes.
62. Les deux saules.
63. Chemin à La Panne.
64. Le marais, app. à M. W.
65. La porcherie.
66. Les faucheurs.
67. La tombée du jour.
68. Environs de Nieuport.
69. Les deux oies.
70. En Zélande.
71. Dans les Polders.
72. Sentier à La Panne.
73. Jeux sur la plage. — La Panne.
74. L'abreuvoir au Fosteau.
75. La vieille grille.
76. La moisson, temps gris, app. à M. S. C.
77. Veaux en pâture.
78. Crépuscule.
79. Sablonnière à Uccle.
80. Ane bâté.
81. Marine, temps gris.
82. Ferme à Nieuport.
83. La saulaie, app. à M. S.
84. Dunes à Westende.
85. Journée d'Août.
86. Soleil couchant.
87. Les gerbes.
88. Watringue.
89. Ciel menaçant, app. à M. W.
90. Le chaland.
91. Chenal à Nieuport.
92. Etude de veau, app. à M. V.
93. Le labourage, app. à Mme L.
94. L'allée des cavaliers.
95. La barrière.
96. Entre Knocke et Duinbergen.
97. Dans les dunes.
98. Nieuport.
99. La vieille bique.
100. Etude de vache.
101. La meule.
102. Le canal de Bulscamp.
103. Le vieux noyer.
104. Mer du Nord.
105. Troupeau dans les dunes.
106. Le village d'Uccle.
107. Coin de Westcappelle.
108. Inondations à Forest.
109. Meules aux environs d'Ypres.
110. Le coup de vent.
111. Automne.
112. Ciel de Septembre.
113. Paysage zélandais.
114. Les gerbes, environs de Furnes.
115. Etude de bœuf.
116. Coin d'étable.
117. La mare aux oies, app. à M. de B.
118. Marine, app. à Mme L.
119. La saulaie à Linkebeek.
120. La côte belge.
121. Les veaux (étude).
122. Coin d'écurie au Fosteau (ébauche).

123. Wulveringhem.
124. Environs d'Ostende.
125. Avenue du Haras à Groenendael.
126. Bœufs de travail.
127. La mare.
128. Etude.
129. Dunes à Westende.
130. La mare aux roseaux.
131. Attelage de chien, app. à M. F.
132. Ferme à Furnes.
133. Plein été, app. à M. F.
134. L'abreuvoir au Fosteau.
135. La rentrée, app. à M. S.
136. Mare à Dixmude.
137. Moisson.
138. Le moulin de Knocke.
139. La vanne.
140. Vaches en prairie, app. à M B.
141. Cabriolet.
142. Harmonie blonde.
143. La foire aux chevaux, app. à M. D.
144. La mare.
145. Saulaie à Furnes.
146. Foire aux chevaux à Furnes, app. à M. E.
147. Les meules.
148. Le refuge.
149. Aurore en été.
150. Silhouette.
151. Ferme à Ypres.
152. Le cheval blanc, app. à. M. H.
153. Vaches à l'abreuvoir, app. à. M. D.
154. La passerelle.
155. Les piquets, app. à M. V.
156. Coucher de soleil.
157. Vache (étude), app. à M. V.
158. Environs de Furnes.
159. Coin de jardin à La Hulpe, app. à M. W.
160. Le ruisseau.
161. Portrait de cheval.
162. Les oies.
163. Bœuf de trait.
164. Troupeau dans les dunes.
165. Marine.
166. Coin de plage en été, app. à M. S. P.
167. La forge.
168. La championne.
169. Vaches laitières.
170. Environs de Nieuport.
171. Chevaux en prairie. app. à M. R.
172. La mare.
173. Hangar, app. à M. K.
174. La pelouse des Anglais.
175. Le Vaert, app. à M. D.
176. A l'ombre du poirier.
177. Sentier à Knocke.
178. Mule, app. à M. V.
179. Marine, temps clair.
180. Plage à Knocke.
181. Hameau en Flandre.
182. La rentrée des barques de pêche à Hardingsveld.
183. Bétail dans les dunes, app. à M. S. P.
184. Verger.
185. Coucher de soleil, app. à M. V. Y.
186. En Zélande.
187. La rentrée des champs, app. à Melle M. K.
188. Roseaux.
189. Le hangar.
190. Pâturage.
191. Refection d'un brise-lames à Knocke.
192. Sur la plage.
193. Les gerbes.
194. Journée torride à Furnes.
195. Les bicoques.
196. Confidences.
197. L'heure radieuse, app. à Melle M. K.
198. Moisson.
199. A Uccle.
200. Les gerbes.
201. La petite ferme.
202. Au pays de l'Yser, app. à M. A.
203. Mieke.
204. Tombée du jour.
205. La toute dernière.

SCULPTURE

206. Cheval cabré (frag. pour la *Chasse de l'aigle*, de Leconte de Lisle).

Bas-relief : portrait de Géo Bernier, par De Vreesse.

Imp. E. Maurau, Grand-Sablon. 19, Bruxelles

Bernier. Géo

Inv. 20.009.

La Sieste

Toile

Inv. inv. 3877

Musée Moderne

Déposé au Consulat belge à Genève

27/8/31.

COMMUNE DE SAINT GILLES LEZ-BRUXELLES

CABINET DE L'ECHEVIN

DES FINANCES ET DES RÉGIES

Bien cordialement merci
Cher Monsieur, pour vos intéressants
votre nouvelle et [illegible] tout
communication. Je suis heureux
particulièrement de [illegible]
d'avoir en lettres et [illegible]
des des [illegible] comportant
votre [illegible] bons sentiments
Croyez à [illegible]

Hem. Bernier

24/4/20

Société Anonyme des anciens établissements de
F. MOMMEN
Téléphone 0 1947 . Rue de la Charité 37 .
Bruxelles

FABRIQUE
DE
Couleurs .
Toiles - .
Panneaux
Vernis - .
Etc.

Je soussigné reconnais avoir reçu du Musée de Bruxelles le tableau « la Sieste » pour figurer à l'exposition rétrospective de Mon Père au Cercle artistique et littéraire, au Vaux-Hall.

C. Bernier père.

Le 24-4-20

Tableau assuré contre tous risques par <u>Le Zénith</u> (police No B. 10.028)

au nom de Mr Bernier Fernand Rue de la Réforme No. 4

pour la somme de <u>10.000</u> francs.

du 24/4 au 1/6. 1920.

<u>Exposition Rétrospective des œuvres de feu Géo Bernier.</u> (30 Avril au 16 Mai 1920)
Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles.

Assureur (Raymond Roels) Bruxelles

24/4-20

22.4.1920.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS

Cher Monsieur Laes

En attendant la signature de la lettre officielle je vous fais part de la décision du ministère. Le prêt du Berneis est autorisé, la valeur d'assurance est fixée à Huit mille francs.

Bien à vous

C. Lambotte

M. Bormier 23.4.20.

Cher Monsieur

Je vous remercie de votre si aimable lettre que j'aurai le plaisir de communiquer aux membres de la Cie directrice.

Mr Paul Lambotte, Dr des B. A, me fait savoir que la décision ministérielle autorisant le prêt m'a été transmise. La valeur d'assurance a été fixée, dit-il, à 8000 francs. Je m'empresse de vous communiquer cette décision qui est de nature à réduire la ~~prix de~~ prime d'assurance.

Croyez, cher M. à mes sentiments distinctement dévoués.

R. L.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AVANCES ET DE PRÊTS

SIÈGE SOCIAL :
RUE MONTAGNE DE L'ORATOIRE, 14
BRUXELLES

DOSSIER N° 79

BRUXELLES, LE 27 juin 1916

Monsieur l'Intendant,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons consenti une avance nouvelle de Fr. 260.-(non compris les intérêts qui seront dus au moment du remboursement) à Monsieur François STEVENS officier en non activité à Bruxelles, à valoir sur son traitement du mois de juin 1916.

Nous vous serions obligés de ne pas délivrer de duplicata d - titre - qui nous - - été remis en gage et de vouloir considérer la présente, comme valant opposition à tout paiement qui pourrait vous être réclamé du chef de cette créance.

Nous vous saurions gré également de nous avertir des oppositions éventuelles de façon à nous permettre de sauvegarder nos droits.

Ci-joint nous vous remettons un accusé de réception, que nous vous prions de nous retourner revêtu de votre signature.

Agréez, Monsieur l'Intendant,
avec nos remercîments, l'expression de notre considération distinguée.

Ste Coop^ve d'AVANCES & de PRÊTS
Le Gérant adjoint,

A Monsieur l'Intendant Militaire
Chef du Service de l'Ordonnancement
Bruxelles.

Mod. 238. — 4.500-15-12-15.

Prière à mon
ami Monsieur
Fierens-Gevaert
de ne pas
oublier d'intervenir
pour le tableau
de mon régate-
prix 360.
Ce qui est
minime

Géo. Bernier

Lamb. etc
Carson
Verhaeren

[illegible] Bernie
[illegible]

15.000 [illegible]

[illegible]

[illegible]
[illegible]

20 juillet I927.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche du I4 courant, n° 3I668, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre collège a émis un avis favorable à l'admission dans les collections des Musées des ouvrages exposés en ce moment au Salon des Beaux-Arts, et que vous voulez bien exprimer l'intention d'acquérir pour cette destination, à savoir:

Parmi les ouvrages signalés d'autre part (conformément à l'art I4 du réglement) par le Jury de l'Etat, notre Collège a émis un vote favorable à l'acquisition des deux tableaux ci-après désignés:

Leo Bernier "La Sieste", n° 30 du catalogue

Jean de la Hoese, "Portrait du Père de l'artiste", n° I32 du catalogue

Quand, Monsieur le Ministre, à la latitude que vous avez bien voulu nous laisser, par votre dépêche prérappelée, nous exprimons le voeu de voir acquérir par votre Département, pour les collections de l'Etat: le tableau de René Janssens, " L'Escalier", n° 25902 du catalogue.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,.....

? ~~20 juillet 1927.~~ ?

20-9-1907

5080/. 2

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche du I4 courant, n° 3I668, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre collège a émis un avis favorable à l'admission dans les collections des Musées des ouvrages exposés en ce moment au Salon des Beaux-Arts, et que vous voulez bien exprimer l'intention d'acquérir pour cette destination, à savoir:

Parmi les ouvrages signalés d'autre part (conformément à l'art I4 du réglement) par le Jury de l'Etat, notre Collège a émis un vote favorable à l'acquisition des deux tableaux ci-après désignés:

Leo Bernier "La Sieste", n° 30 du catalogue

Jean de la Hoese, "Portrait du Père de l'artiste", n° I32 du catalogue

Quand, Monsieur le Ministre, à la latitude que vous avez bien voulu nous laisser, par votre dépêche prérappelée, nous exprimons le voeu de voir acquérir par votre Département, pour les collections de l'Etat: le tableau de René Janssens, " L'Escalier", n° 25902 du catalogue.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,.....